

Convention pour le développement d'une politique  
départementale du tourisme

---  
**CONVENTION "CONSEIL DÉPARTEMENTAL /  
TARN-ET-GARONNE TOURISME (ADT)"**

---  
ANNEXE FINANCIÈRE ANNUELLE

Exercice 2022

CONV N° 2022 -

**I - OBJECTIFS ET PROGRAMME D'ACTIONS POUR L'ANNEE**

**ACTIONS 2022 FINANCEES DANS LE CADRE DE LA PROMOTION  
DÉPARTEMENTALE :**

**1 - Editions**

Les éditions suivantes sont mentionnées pour mémoire, les factures sur marché sont payées par le Conseil Départemental et peuvent évoluer en fonction des bons de commande :

**impression de guides**

- Guide "Séjours et Week-ends en Tarn-et-Garonne"
- Guide "Le Tarn-et-Garonne en famille"
- Guide "Les bases de loisirs de Tarn-et-Garonne"
- Guide du Marcheur

**impression de cartes**

- Carte touristique Tarn-et-Garonne
- Carte Véloroute Vallée et Gorges de l'Aveyron
- Carte Vélo Voie Verte

**autres**

- Magazine "La Parenthèse"  
(Français et langue étrangère)
- Dossier Presse du Tarn-et-Garonne
- Manuel des Groupes du Tarn-et-Garonne
- Flyers
- Logis
- "Randonnée Tarn-et-Garonne"
- "Aires Camping-Car"
- Cartographie et iconographie

Coût total : **70 000 € TTC**

## 2 - Actions auprès du Grand Public

Participation aux salons et micro-marchés Grand Public, les factures sont payées par « Tarn-et-Garonne Tourisme » à qui le Conseil Départemental verse, action par action, une subvention correspondante à l'euro près à la dépense justifiée :

- Salon Nature / Mondial du Tourisme à Paris (17, 18, 19 mars 2022)	4 300 €
- Salon International du Tourisme à Nantes (29, 30 avril et 1 <sup>er</sup> mai 2022)	2 500 €
- Salon international du Tourisme à Rennes (6, 7, 8 mai 2022)	2 500 €
- Navartur à Pampelune (25, 26, 27 février 2022)	700 €
- Micro Marché Toulouse (28 et 29 avril 2022)	26 500 €
- Bordeaux Fête le Vin (23, 24, 25, 26 juin 2022)	4 500 €
- Opération de séduction à Barcelone (1 <sup>er</sup> semestre 2022)	1 100 €
- Salons départementaux et régionaux	100 €
<b>SOUS TOTAL .....</b>	<b>42 200 €</b>

## 3 - Actions en direction des professionnels

Les factures sont payées par « Tarn-et-Garonne Tourisme » à qui le Conseil Départemental verse, action par action, une subvention correspondante à l'euro près à la dépense justifiée :

- Partir en France à Paris (17 et 18 janvier 2022)	1 300 €
- Workshop Glenaki à Bruxelles (10 mars 2022)	400 €
- Workshop presse IMM à Londres (14 et 15 mars 2022)	950 €
- Workshop Green Meet up au Pays-Bas (mars ou avril 2022)	1000 €
- Actions pro : Workshop et Prétour Destination Occitanie (12,13,14 mars) + Prétour Rendez-vous en France (18 au 21 mars) + Workshop et Prétour Destination Vignobles à Aix en Provence (octobre) + IFTM Top Résa à Paris (20 au 23 septembre) + Salon Epoqu'Auto (novembre) + Workshop Groupe ADN en Occitanie (dernier trimestre 2022)	7 850 €
<b>SOUS TOTAL .....</b>	<b>11 500 €</b>

## 4 – Actions de promotion et communication

Les factures sont payées par « Tarn-et-Garonne Tourisme » à qui le Conseil Départemental verse, action par action, une subvention correspondante à l'euro près à la dépense justifiée :

- Les marchés flottants du Sud-Ouest	75 000 €
- Campagne de communication 2022	40 000 €
- Soutien aux filières agro-tourisme (achats produits bar à fruits + vins)	10 000 €
- Développement des interfaces de la plateforme de commercialisation pour mise en réseau des Offices de Tourisme	10 000 €
- Outils de promotion : assistance produit pour les bornes autoroutières et écrans dans le Offices de Tourisme munis du logiciel Medi4Display	5 000 €
- Licence France Vélo Tourisme 2022	4 380 €
<b>SOUS TOTAL .....</b>	<b>144 380 €</b>

## 5 – Insertions publicitaires

Les factures sont payées par “Tarn-et-Garonne Tourisme” à qui le Conseil Départemental verse, action par action, une subvention correspondante à l'euro près à la dépense justifiée à hauteur de **9 000 €**.

## 6 – Enquête de clientèle (étude Flux Vision /Visit Data + observation économique des résultats)

Les factures sont payées par “Tarn-et-Garonne Tourisme” à qui le Conseil Départemental verse, une subvention correspondante à l'euro près à la dépense justifiée à hauteur de **24 700 €**.

## 7 – Promotion départementale interne

Il s'agit d'actions de promotion du département en direction des internes stagiaires en médecine.

Les actions payées par “Tarn-et-Garonne Tourisme” sont remboursées par le Conseil départemental à l'euro près à la dépense justifiée à hauteur de **3 000 €**.

<b>TOTAL GENERAL .....</b>	<b>304 780 €</b>
----------------------------	------------------

## II - MOYENS ALLOUES PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ANNEE

### Moyens matériels :

- **Locaux, valeur locative** : « Tarn-et-Garonne Tourisme » est hébergé dans les locaux de l'Hôtel du Département sur une superficie d'un peu moins de 250 m<sup>2</sup> répartis en 5 bureaux et une salle de réunion,
- **Prestations en nature** : le Conseil Départemental assure la prise en charge à titre gratuit du téléphone fixe, de l'électricité et d'internet.

## III - MONTANT DE LA SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ANNEE

Pour l'année 2022, le montant de la subvention s'établit à **1 110 000 €**.

« Tarn-et-Garonne Tourisme » :

- accompagne chaque professionnel du tourisme, depuis la création de leur entreprise jusqu'à leur mise en marché,
- est chargée de mettre en œuvre la politique touristique du Département, sur la base du Schéma Départemental de Développement Touristique et des Loisirs élaboré par le Conseil Départemental.

Ses missions s'articulent autour de 5 objectifs majeurs :

- **Développer, qualifier et structurer** la production touristique ;
- **Fédérer et animer** les professionnels du tourisme départemental ;

- **Promouvoir et développer** la notoriété de la destination Tarn-et-Garonne auprès de nos différents publics cibles (prestataires, grand public international, voyagistes et presse médias) ;
- **Commercialiser** un potentiel touristique de qualité ;
- **Evaluer les retombées de l'activité touristique** du Tarn-et-Garonne.

La subvention annuelle sera créditée au compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur et le dispositif du règlement financier du Conseil Départemental. Les versements seront effectués au compte spécifié par l'Association sous réserve du respect des obligations spécifiées au contrat.

Fait à Montauban, le

**La Présidente de  
« Tarn-et-Garonne Tourisme » ,**

**Le Président du Conseil Départemental,**

**Anne IUS**

**Michel WEILL**